Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2018) **Heft:** 2192

Artikel: Automatisation et emploi : des conséquences à anticiper : la

transformation du marché du travail appelle des changements pour la

formation, la fiscalité ou la politique sociale

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1023203

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Automatisation et emploi: des conséquences à anticiper

La transformation du marché du travail appelle des changements pour la formation, la fiscalité ou la politique sociale

Jean-Daniel Delley - 27 janvier 2018 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/32688

Il y a déjà plus de 20 ans, l'économiste américain Jeremy Rifkin prédisait «la fin du travail». Avec l'automatisation croissante de la production et le développement des robots, cette prédiction semble très proche de sa réalisation. Bien avant lui (1930), John Maynard Keynes assurait qu'en 2030 la semaine de 15 heures suffirait à produire les biens nécessaires à l'humanité.

Les analyses se succèdent, alternant l'annonce du pire et les conclusions rassurantes.

Frey et Osborne (2013) de l'Université d'Oxford estiment qu'environ la moitié des emplois vont disparaître aux Etats-Unis, contre 30 à 40% en Grande-Bretagne. Des chercheurs de la HES de Lucerne arrivent au même résultat en appliquant le modèle britannique à la Suisse. Plus optimiste, une étude de l'OCDE limite à environ 9% la perte d'emplois dans les pays membres.

Cet optimisme se fonde sur les expériences passées. Toutes les révolutions industrielles précédentes ont certes détruit des emplois, mais néanmoins elles ont vu le volume du travail augmenter.

Les pessimistes rétorquent que cette fois la rapidité et la nature de la révolution 4.0 ne

permettent pas d'espérer un tel rattrapage. Et de suggérer comme Martin Ford l'instauration d'un revenu de base universel pour répondre au chômage de masse qui ne manquera pas d'advenir.

En définitive, ces multiples prévisions divergentes ne nous fournissent aucune certitude quant à l'ampleur de la destruction d'emplois, de la création de nouveaux emplois ni quant à la transformation des métiers – par exemple salariés ou indépendants sur le modèle d'Uber.

Caspar Hirschy, historien des sciences à l'Université de Saint-Gall, note qu'à chaque révolution industrielle, les sociétés ont peiné à résoudre le problème de la redistribution des richesses plutôt que celui de l'emploi. Il craint que l'automatisation ne serve de prétexte commode aux élites politiques et économiques pour se soustraire à leurs responsabilités: l'automatisation relèverait d'une fatalité qui empêcherait une politique active de l'emploi.

Malgré cette incertitude, nous pouvons pourtant travailler sur les variables disponibles pour faire face à cette transformation profonde de nos rapports au travail. La Suisse s'y prépare et ne cache pas son optimisme: «Il y a tout lieu de penser que la numérisation, comme jusqu'ici le progrès technologique, se traduira par de nouvelles formes d'emploi et par une progression globale de l'emploi», affirme le Conseil fédéral dans un rapport de novembre dernier.

La formation vraiment continue

Il s'agit tout d'abord de mettre l'accent sur la formation. Grâce à la nouvelle loi sur la formation continue, la Confédération peut maintenant soutenir financièrement la formation de base des personnes peu qualifiées ainsi que la formation continue. Cette dernière, on le sait, attire surtout les salariés les plus qualifiés. Cette offre doit être élargie, généralisée même. Ainsi un compte formation pourrait être ouvert pour chaque résident, utilisable tout au long de la vie. Il répondrait à l'exigence d'égalité de traitement, celles et ceux n'ayant pas eu la chance de suivre une formation de base régulière pouvant alors bénéficier de cette chance plus tard.

Par ailleurs, un effort significatif paraît indispensable pour former ici à des emplois pour lesquels nous faisons actuellement appel à de la main-d'œuvre étrangère. On pense en particulier au personnel soignant, aux ingénieurs, aux informaticiens. Les cantons qui rognent leur budget de formation et limitent le nombre de classes de degré secondaire supérieur n'en prennent pas le chemin.

Les transformations probables du statut de l'emploi et le développement du travail indépendant impliquent l'adaptation des droits et des garanties sociales. Le Conseil fédéral n'en perçoit pas encore le besoin. Pourtant l'automatisation va remettre en question en particulier le financement des prestations sociales par le prélèvement sur les salaires.

La plus-value créée par la robotisation va-t-elle profiter aux seules entreprises? La baisse prévue de l'imposition des bénéfices et le moins-disant fiscal auquel conduit la concurrence intercantonale ne présagent pas d'une redistribution équitable de la richesse produite. Cette redistribution pourrait passer par une baisse substantielle du temps de travail sans perte

salariale, une manière d'ouvrir plus largement l'accès au marché du travail.

La Suisse est comparativement mieux préparée à la révolution 4.0 de par le niveau de formation de sa main-d'œuvre et la structure de son économie largement tertiarisée. Mais le Conseil fédéral aurait tort de se reposer sur ces avantages. Le vent de la numérisation imposera des réaménagements sérieux aux politiques de la formation et du marché du travail, tout comme aux politiques sociale et fiscale.

Utilisation des terrains à bâtir: un bilan contrasté

Premières analyses des effets de la révision de la législation sur l'aménagement du territoire

Michel Rey - 26 janvier 2018 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/32675

Depuis 2012, la surface totale des principaux types de zones à bâtir n'augmente plus. C'est la statistique suisse des zones à bâtir publiée par l'Office fédéral du développement territorial qui l'indique. Elle repose sur les données relevées tous les cinq ans par les cantons.

La consommation du sol est freinée

La dernière édition du bulletin de l'Office, *Forum du développement territorial*, y consacre plusieurs articles et en tire un bilan réjouissant. Car depuis 2012, le nombre

d'habitants de la Suisse est passé de 7,4 à 8 millions (+7,9%). Beaucoup plus de personnes vivent sur une surface restée pratiquement constante. La surface moyenne des zones à bâtir a ainsi reculé de 309 à 291 mètres carrés par habitant.

Plus de la moitié de ces zones demeurent non construites et pourront accueillir entre 1,0 et 1,7 million d'habitants supplémentaires. C'est dans les zones d'activités économiques que l'on trouve la plus forte proportion de surfaces à bâtir, soit jusqu'à 41%.

L'Office voit dans cette

évolution un effet positif de la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) révisée, entrées en vigueur le 1er mai 2014. A fin 2017, 9 cantons disposaient d'un nouveau plan directeur approuvé par le Conseil fédéral. Les efforts doivent se poursuivre selon Maria Lezzi, directrice de l'Office, qui rappelle dans le bulletin que «concrètement il appartient aux cantons et aux communes de piloter la densité des constructions et le développement de l'urbanisation à l'intérieur des zones à bâtir».